

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le jeudi 15 décembre 2016 à 19h sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames ARBENTZ THEBAUX - EVRARD - FERNANDEZ – JACQUET - MOREAU
Messieurs CHANTELAUZE – FOUCHET – MARTIN - MARTINAT - RENIER

Etaient absents excusés : Madame SAINTEMARIE qui donne pouvoir à Monsieur CHANTELAUZE, Messieurs GUILLON et GABILLAUD qui donnent respectivement pouvoir à Madame JACQUET et Monsieur FOUCHET.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour ainsi que deux questions supplémentaires qui sont acceptées par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du 15 Novembre 2016 est adopté à l'unanimité, une observation concernant une erreur : il a été écrit Mme MARTINAT à la place de M. MARTINAT,

1. Actualisation des statuts suite aux transferts de compétences prévus pour les communautés d'agglomérations par la loi NOTRe,

Pour rappel, la compétence « tourisme » a été transmise à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (voir conseil municipal précédent). En conséquence, les statuts de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ont été actualisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la modification des statuts de Bourges Plus.

2. Participation à l'appel à projets «Territoires à énergie positive pour la croissance verte» - Avenant

Pour la commune du Subdray, trois projets ont été proposés : constitution d'une liaison douce (chemin protégée par rapport à la route) entre le village et le rond-point qui mène au lycée agricole à hauteur de 50 K€ ; Organisation d'ateliers de constructions de supports favorables à la biodiversité pour 1700 € ; plantation d'une haie pour 1000 €. Ces trois projets seraient subventionnés à 50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la participation à la seconde enveloppe de l'appel à projets et autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires.

3. Location des bâtiments communaux – Tarifs 2017

La commission « finances » propose l'augmentation du tarif « hiver » de la location de la Maison des Clubs : de 140€ à 145€ pour les habitants du Subdray et de 190€ à 195€ pour les extérieurs.

La commission « finances » propose que les tarifs de la salle « La Grange » restent inchangés.

La commission « finances » propose que le tarif de location de la salle de gymnastique de la Bergerie passe de 140€ à 145€, que la salle « judo » au-dessus de la Mairie passe de 51€ à 53€ et que les tarifs des autres salles de la Bergerie restent inchangés.

Il est proposé aussi que toutes casses ou dégradations soient facturées au locataire au coût d'achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (pour les tarifs de la Bergerie), valide toutes ces propositions.

4. Concessions cimetière - Tarifs 2017

La commission « finances » propose une augmentation de 2 %, arrondie à l'euro inférieur, des tarifs des concessions cimetière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable à cette augmentation.

5. Convention relative au service de fourrière animale

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit renouveler la convention relative au service de fourrière animale. Ce service est facturé 0,40€ par habitant soit 460 € pour notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable pour que Mme le maire signe cette convention.

6. Approbation du plan de financement du SDE18

Le SDE18 propose de financer dans le cadre du plan REVE la rénovation de l'éclairage public du lotissement les Ouches du Grenouillat (remplacement d'un candélabre) et de 5 candélabres RD31 de St Florent. Le montant des travaux est évalué à 2520,25 € pour les Ouches du Grenouillat et à 3781,00 € pour la RD 31 de St Florent. Le SDE 18 subventionne 70 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le plan de financement du SDE18.

7. Subvention « Les Cavaliers d'Hermès »

L'association les « Cavaliers d'Hermès » sollicite la municipalité pour une subvention d'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ne donne pas suite à cette demande.

8. Participation aux frais de fonctionnement RASED

La Commune de St Florent nous sollicite pour une participation aux frais liés au Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED). Notre école est concernée. Notre participation au prorata du nombre d'enfants de l'école du Subdray s'élève à 427 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la participation aux frais de fonctionnement.

9. Travaux de sécurisation et d'embellissement de voirie

Ce point concerne le solde des financements concernant les travaux d'aménagement de la place du village. La SEM TERRITORIA, maître d'œuvre des travaux, a présenté son bilan financier. Il apparaît un solde en la faveur de la commune de 1622,29 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le bilan présenté, demande le versement de la somme, donne quitus à la SEM TERRITORIA sur sa mission et autorise Mme le maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

10. Participation de la commune à la protection sociale complémentaire pour le risque santé par la procédure de labellisation – année 2017

Depuis 2013, la commune participe à la protection sociale complémentaire pour le risque santé par la procédure de labellisation. Cette participation concerne actuellement 4 agents. Les montants versés en 2016 sont reconduits à l'identique en 2017. Le comité paritaire technique a été sollicité et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la reconduction en 2017 des montants versés en 2016.

11. Décision modificative – Ajustement des crédits du budget 2016

Dans le cadre du vote du budget 2016, il apparaît que certains comptes, votés au budget primitif, se trouvent insuffisants ou non budgétisés. Il est nécessaire de faire des ajustements entre comptes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les ajustements proposés.

12. Décision du maire

Après consultation, la société SARL TESSIOT a été retenue pour la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite. Le montant de la mission s'élève à 5500,00 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

13. Demande de participation financière de la commune de St-Caprais aux frais de personnel de l'accompagnement dans le bus du RPI

Les enfants pris en charge dans le bus scolaire du RPI sont accompagnés d'une personne lors de chaque trajet. Deux agents de la commune de St-Caprais interviennent dans cette mission. Notre commune participe financièrement aux frais de personnel au prorata de la durée de transport et du nombre d'enfants. Le montant de la participation financière mensuelle est de 82,38 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le principe de la participation financière de notre commune.

14. Convention de balayage

Une convention de balayage des caniveaux avait été passée avec la société CTSP-VEOLIA. Cette société a cessé son activité et s'est rapprochée de la société FRAMACAU. La prestation reste inchangée et au même prix. Afin de pouvoir régler les prestations de l'entreprise FRAMACAU, un avenant à la convention doit être signé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme le maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Informations diverses :

Madame le Maire donne lecture des remerciements d'un administré concernant le travail effectué par les services techniques lors du ramassage des feuilles afin de rendre notre commune encore plus belle et agréable à vivre.

Questions diverses :

Monsieur MARTINAT souhaite connaître l'évolution du dossier « La Bergerie ».

- ✦ Madame le Maire indique qu'un courrier a été adressé directement au Tribunal Administratif afin de connaître l'évolution du dossier concernant les désordres à la Bergerie.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20heures.



Le Maire,

Corinne SUPLIE